

Religion et média – la logique de la concurrence religieuse

- analyse du champ religieux roumain -

Dr. Laurentiu D. TANASE
- sociologie des religions -
Université de Bucarest – Roumanie

Rencontre réseau EUREL,
Strasbourg, France, 15 octobre 2010, MISHA

La structure du champ religieux : une tripolarité religieuse

Pour parler de la relation entre religion et médias, nous nous proposons d'abord d'analyser *la configuration du champ religieux roumain*. Une telle démarche nous renvoie au concept de champ religieux forgé par Pierre Bourdieu (1971). Le champ est un espace théorique au sein duquel se développe une dynamique d'interaction entre acteurs producteurs de biens symboliques de salut et demandeurs de ces mêmes produits, les secteurs sociaux différenciés en classes ou strates sociales ayant chacun leur propre demande. Les producteurs sont d'un point de vue idéal typique au nombre de trois, avec, suivant l'apport de la typologie de Max Weber, l'Eglise, la Secte et l'Instance magico-religieuse et les trois types d'acteurs leur correspondant, le prêtre, le prophète et le sorcier. L'intérêt d'un tel modèle est de rendre compte de *l'intérêt qui motive les uns et les autres pour entrer dans le champ, suivant en cela des logiques de concurrence*. Sans écarter cette référence théorique et en nous inspirant du modèle, nous considérons que dans le contexte roumain un modèle tripolaire de production, distribution et consommation de biens symboliques est aussi à l'œuvre. En particulier, le *type Eglise* y est clairement défini, la configuration structurelle du champ religieux étant déterminée par l'Eglise orthodoxe qui représente 86.7% du total de la population du pays¹, c'est-à-dire 18.817.975 de fidèles sur un total de 21.680.974 d'habitants. Par son histoire, ses liens privilégiés avec l'Etat et son poids numérique, elle constitue le pôle central, dominant et hégémonique, du champ religieux roumain.

En dehors de celle-ci, nous pouvons identifier un autre pôle institutionnel de la vie religieuse, les *Cultes reconnus* par l'Etat roumain, composés en partie par des organisations

¹ Cf. Recensământul national al populației (Recensement national de la population;) Institut national de statistique, vol IV, Bucarest, 2003, p. 390.

religieuses de type ethnique (chrétien catholique, protestant, musulman et juif) et par des organisations religieuses néo-protestantes. Cette mixité fait du deuxième pôle un espace de production symbolique où coexistent des organisations renvoyant au type idéal de l'Eglise et au type idéal de la secte. Les Cultes ethniques ne sont pas hégémoniques, mais ne sont pas non plus conversionnistes au contraire des Cultes néo-protestants.

Le terme juridique de « culte reconnu » fait référence aux organisations religieuses qui ont connu une existence prolongée sur le territoire et se trouvent, sous différentes formes, soutenues par l'Etat (soutien financier pour les salaires du clergé, pour les réparations et les constructions d'églises et de monastères, exemption des impôts, etc.).

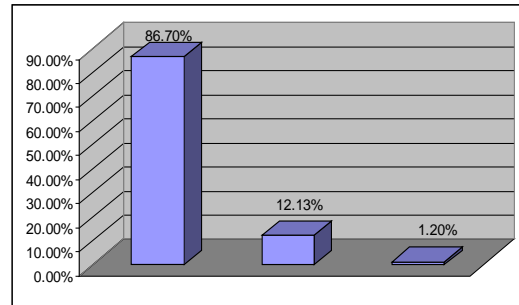
Le troisième pôle religieux est lié, par rapport à cette situation de monopole relatif, à l'arrivée de nouveaux mouvements religieux en Roumanie après 1990. Dans le contexte du développement du pluralisme et de l'économie de marché, l'entrée dans le champ de ces nouveaux acteurs principalement *conversionnistes* a représenté **un facteur de concurrence**. La religion populaire subordonnée traditionnellement au type Eglise, dans le cas présent à l'Eglise orthodoxe, se restructure dans un contexte de pluralisation entrant dans des logiques de concurrence.

Le poids statistique et social de ces trois pôles est totalement inégal. Car si, selon le recensement national de 2002, l'Eglise orthodoxe représente 86.7% de la population, les Cultes reconnus n'en représentent que 12,13%. Parmi ces derniers, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise uniata atteignent 5.6% de la population, les cultes ethniques (réformé hongrois, luthérien S. P. hongrois, évangélique C. A. allemand, musulman, juif) environ 4% et les cultes néo-protestants (pentecôtiste, baptiste, adventiste) 2.53%.² Mais surtout, le troisième pôle apparaît d'un point de vue statistique comme **plus virtuel que réel**.

En effet, en additionnant ces données, il ne reste qu'un infime pourcentage, soit 1,2% de la population pour les autres expressions religieuses aussi bien que pour les non religieuses, c'est-à-dire pour les nouveaux mouvements religieux enregistrés après 1990 et pour ceux qui se sont déclarés athées ou sans religion ou se sont abstenus de présenter leur identité religieuse.

² Cf. Recensement national de la population, I.N.S., vol. IV, Bucarest, 2003, p. 390.

G.1. La configuration religieuse tripolaire de la Roumanie



Eglise Orthodoxe Roumaine	Cultes reconnus	Athées, sans religion, N.M. R et non déclarée
86.7%	12.13%	1.20%

Source : Recensement national de la Roumanie, I.N.S., Bucarest, 2003.

Le tableau ci-dessus reflète clairement l'asymétrie qui caractérise les trois pôles et le caractère plus virtuel que réel du troisième. Néanmoins, ce troisième pôle est en croissance et il faudra attendre les prochains recensements (*en octobre 2011*), pour en mesurer l'importance relative qui ne peut que croître à en croire la visibilité sociale de certains de ces mouvements, surtout des mouvements évangéliques.

Les éléments concurrentiels, spécifiques au pluralisme religieux contemporain, se reflètent dans *la compétition concernant le maintien des privilèges et du monopole* dans la société. Surtout, l'Eglise orthodoxe continue d'être créditée d'un énorme capital symbolique, lié à la tradition séculaire des relations développées avec l'Etat. La présence de l'Eglise dans l'espace public est marquée par la présence de symboles religieux (icônes, croix, crucifix) dans les écoles ou dans les administrations. Toutes ces expressions religieuses orthodoxes dans l'espace public, par le fait même qu'elles n'ont pas toujours, toutes, un caractère obligatoire, traduisent l'omniprésence de l'Eglise dans une société qui se définit comme orthodoxe.

Les effets de la pluralisation religieuse

La présence de nouveaux mouvements religieux et la multiplication des offres sur fond de libre marché des biens symboliques entraînent une dynamique de pluralisation religieuse de la société roumaine contemporaine. Elle intègre une *logique de marché concurrentiel qui contribue à l'évolution du processus de pluralisation religieuse*.

Etant nouveau, car il se manifeste surtout après 1989, suite à un cadre législatif favorable, le processus de pluralisation religieuse a généré des tensions tant entre les acteurs religieux qu'au niveau de la société dans son ensemble. *Cet état de tension s'exprime en particulier dans les médias par une attitude et un discours négatifs à l'adresse des nouveaux mouvements religieux.* En passant en revue la réaction de la presse politique (*laïque*) et ecclésiastique, nous arrivons à comprendre la manière dont la présence de nouveaux mouvements religieux contribue à interroger la société roumaine contemporaine, dans le contexte de la *logique concurrentielle*.

La presse religieuse et politique roumaine, une attitude de dénigrement et de lutte contre les nouveaux mouvements religieux

En faisant l'analyse attentive de la presse politique (*laïque*) et religieuse orthodoxe des trois grandes régions géographiques et historiques de Roumanie (*Moldavie à l'est, Valachie au sud et la Transylvanie à l'ouest*), nous avons pu identifier une série d'aspects généraux concernant l'attitude de la presse écrite par rapport aux sectes et aux nouveaux mouvements religieux. La période choisie se situe entre 1990 et 2003, durée pour laquelle nous disposons également des données statistiques officielles fournies par les recensements nationaux de 1992 et 2002, données à *comparer en vue de vérifications des hypothèses de l'analyse de la presse*. Le prochain recensement est prévu pour octobre 2011.

Premièrement, dans la presse religieuse orthodoxe, le mot *secte* a un sens négatif et péjoratif. Le concurrent religieux, nommé *secte*, est souvent défini comme celui qui *déforme la vraie croyance, orthodoxe, en propageant une fausse religiosité par l'intermédiaire d'un prosélytisme agressif et trompeur*.

Pourtant, l'Eglise orthodoxe n'a aucune stratégie définie de lutte contre le prosélytisme sectaire, ce qui nous détermine à croire que l'explosion d'organisations religieuses diverses après 1990 ne *l'a pas trouvée prête pour répondre à une telle situation de concurrence*. Cela l'a poussé à agir plutôt par des réactions affectives sur la base d'un instinct institutionnel et doctrinaire d'autodéfense.

C'est pourquoi *la presse religieuse propage souvent des confusions terminologiques* en introduisant dans la catégorie des *sectes* tant les confessions néo-protestantes, telles que les *baptistes, les pentecôtistes, les évangéliques* ou les *adventistes*, que les groupements religieux plus récents, comme les *Baha'i, Moon, les mormons* ou les *Témoins de Jéhovah*, mais également des courants religieux indéfinis du point de vue institutionnel, comme le *New Age, le satanisme, la magie-sorcellerie* ou les *mouvements O. V. N. I.*

Et pour que cette confusion soit totale, toujours dans la catégorie des sectes ou des manifestations sectaires, entrent également le courant *yoga*, *la franc-maçonnerie*, *la réincarnation*, *la sexualité* ou bien *les cartes magnétiques de paiement* qui doivent être repoussées car elles portent l’empreinte de l’Antéchrist, par le code-barre au signe de la Bête « 666 » et par le fait que le mot CARD, lu à l’envers, DRAC, signifie « diable » en roumain.

Sur la base de *cette confusion terminologique* générée par les réactions instinctives d’autodéfense de l’Eglise orthodoxe, non préparée au prosélytisme des nouveaux mouvements religieux et au pluralisme religieux, se propage une attitude de démasquage et de dénigrement des sectes, en utilisant le plus souvent, un langage accusateur.

Cette attitude s’exprime toutefois sous la forme de deux tendances et nous insistons pour que celles-ci soient bien comprises afin de ne pas donner l’impression que la presse religieuse se caractérise seulement par des tendances extrémistes intolérantes.

a. *La tendance populaire*, de l’information des masses. Elle se caractérise par un esprit combattant, dénigreur, à l’adresse des sectes, généré par des considérations *affectives émotionnelles* et avec des accents *nationalistes fondamentalistes* visibles, ayant comme tendance dominante, *une moralité populaire basée strictement sur des normes religieuses*.

b. *La tendance universitaire*, bien informée, rationnelle. Elle utilise un langage équilibré, souvent constructif et tolérant, propagé par les professeurs théologiens qui utilisent moins le mot *secte* et plus ceux de *nouveaux mouvements religieux*.

La première tendance, *populaire*, correspond au domaine pastoral et la deuxième, *universitaire*, correspond au domaine de la recherche.

A partir de la lecture de la presse religieuse, nous pouvons identifier *un triple but dans les articles*.

1. *La défense de la croyance orthodoxe* contre toutes les influences sectaires. Dans ce sens, sont utilisés des arguments tant de nature biblique et patristique pour renforcer l’autorité de la tradition théologique que des arguments affectifs émotionnels de facture *ethno-religieuse*.

2. *Le renforcement de la conscience de l’appartenance à l’Eglise orthodoxe* autant parmi les ecclésiastiques que parmi les croyants. Cette attitude d’appartenance se construit aussi par une série de méthodes pastorales modernes (des sermons avec un message religieux ancré dans la vie quotidienne, des messes régulières, des liens étroits avec les croyants, etc.), que par une identification et une élimination des

faiblesses morales et sociales de l’Eglise orthodoxe, en particulier pour ce qui concerne l’activité et le comportement de certains prêtres.

3. *L’information religieuse du type « culture générale », avec un but moral – pédagogique, concernant le danger des tendances sectaires modernes, pour préparer le croyant orthodoxe à les contrecarrer.*

Les réactions de *la presse religieuse visent à défendre le monopole religieux orthodoxe* et laissent augurer un processus difficile d’acceptation des mécanismes concurrentiels du marché religieux par l’Eglise orthodoxe. Ceci se traduit par une attitude de rejet et de dénigrement des nouveaux mouvements religieux.

Il n’y a pas de *différence qualitative entre ce qu’écrivent les professeurs de théologie orthodoxe dans la presse religieuse et ce qui est dit dans la presse politique*. C’est du même ordre, dans le *registre de la dangerosité et de la menace pour la religion orthodoxe*.

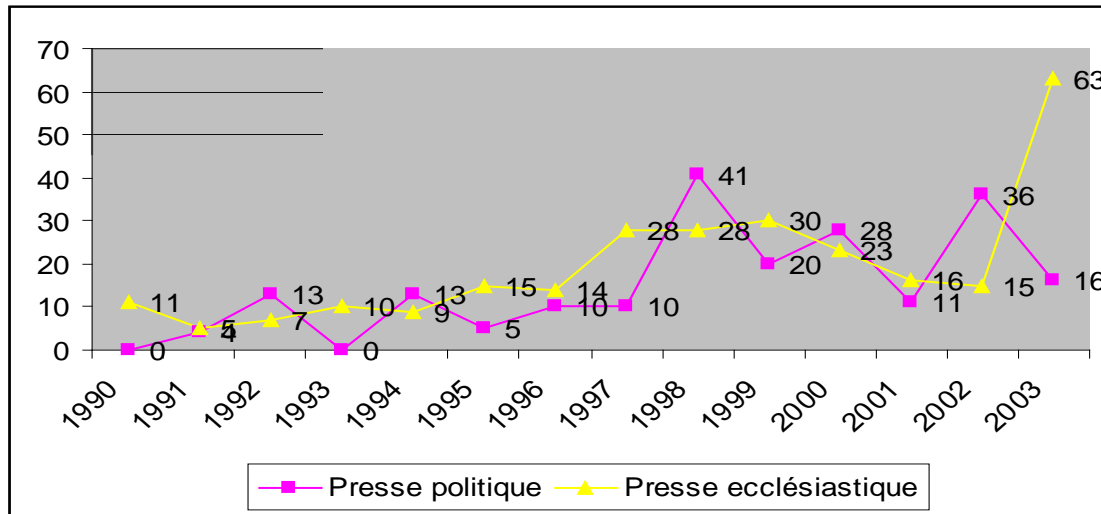
La fréquence des articles de presse sur les nouveaux mouvements religieux reflète d’une certaine manière le rythme de leur expansion dans la société après 1989.

T.1. Le nombre des articles sur les sectes et les N.M.R. parus dans la presse politique et religieuse orthodoxe de Roumanie, durant la période 1990-2003

Année	Presse politique	Presse ecclésiastique
1990	0	11
1991	4	5
1992	13	7
1993	0	10
1994	13	9
1995	5	15
1996	10	14
1997	10	28
1998	41	28
1999	20	30
2000	28	23
2001	11	16
2002	36	15
2003	16	63
Total	224	274

Source : Les journaux *Adevarul, Evenimentul Zilei, Libertatea et Ziua*, entre 1990-2003 et les articles parus dans la presse religieuse orthodoxe de Moldavie, Valachie et Transylvanie.

G.2. Le nombre des articles sur les sectes et les N.M.R. parus dans la presse politique et religieuse orthodoxe de Roumanie, durant la période 1990-2003



Source : Les journaux *Adevarul*, *Evenimentul Zilei*, *Libertatea* et *Ziua*, entre 1990-2003 et les articles parus dans la presse religieuse orthodoxe de Moldavie, Valachie et Transylvanie.

Le graphique révèle ***un intérêt croissant de la presse à traiter du phénomène sectaire.***

Il est vrai que les publications religieuses ont un tirage réduit, de quelques centaines à quelques milliers d'exemplaires, et sont destinées à l'information du personnel ecclésiastique d'un évêché qui équivaut en général à un département du point de vue administratif ou tout au plus à une métropole, ce qui équivaut à une région. Mais, touchant le personnel ecclésiastique, ***elles ont une forte influence sur les décideurs au niveau de l'action pastorale.***

A partir de 2002, l'infléchissement exponentiel vers le haut de la courbe des articles parus dans la presse religieuse, traduit une préoccupation croissante qui correspond à la présence toujours plus visible des nouveaux mouvements religieux sur le territoire. Il en va de même dans la presse politique où l'information sur ces mouvements va également en croissant.

Le nombre d'articles semble même littéralement exploser en 1998 et en 2002. Ces données sont d'une *certaine manière en contradiction* avec le poids réel des nouveaux mouvements religieux dans la société comme nous l'avons examiné plus haut. Mais ces données reflètent un processus de pluralisation en cours qui se manifeste par la conscience de la diversification religieuse du pays. Ceci se développe dans un état de tension permanent entre les nouveaux mouvements religieux et la société. La presse contribue à les isoler et à les marginaliser en les faisant percevoir comme étrangers aux intérêts généraux du pays et dangereux pour la stabilité sociale et culturelle.

Un autre aspect qui nous semble intéressant pour comprendre la logique de concurrence religieuse après 1989 et les relations complexes entre le religieux et les médias, est lié aussi au *développement du réseau radiophonique et télévisuel des organisations religieuses*.

La concurrence dans « les airs »

Même si le sous-titre paraît surprenant, il met en évidence un aspect concurrentiel important de la vie religieuse roumaine, le développement du réseau de transmission par antenne ou par satellite, des émissions radio ou de télévision des organisations religieuses.

Nous rappelons que le régime communiste, avant 1989, censurait de manière très stricte toute forme de communication de masse. Dans ce cas, les organisations religieuses avaient très peu de possibilités d'expression publique, celle-ci étant réduite à quelques journaux et revues spécialisées à tirage limité, exclusivement dans le domaine de la recherche académique, souvent inaccessibles au grand public à cause des analyses très techniques. Les postes de radio et de télévision étaient utilisés uniquement pour la propagande idéologique du régime.

Après 1989 a été créé le Conseil National de l'Audiovisuel (C.N.A.) comme institution autonome sous le contrôle du Parlement. Le C.N.A. doit assurer « le respect de l'expression pluraliste d'idées et d'opinions dans les programmes transmis par les radio-diffuseurs qui se trouvent sous la juridiction roumaine, le pluralisme des sources d'information et la libre concurrence dans le domaine de l'audiovisuel, etc. »³

La *Loi 48 de 1992*, concernant l'audiovisuel, prévoit la possibilité d'allouer des fréquences d'émission à l'initiative privée, tant pour la radio que pour la télévision. Les organisations religieuses se sont très vite montrées intéressées par cette opportunité de communication de masse et à partir de 1993, les premières licences pour des émissions radio ont été accordées.

T.2. Licences d'émission radio accordées en 1993

Culte/société radio	Nom du poste radio	Localisation de la station	Nombre de licences
Eglise adventiste S. C. Dynamique Audioserv. S. R. L.	La voix de l'espérance	Bucarest Constanta Timisoara	3
Alliance évangélique (composée par l'Eglise baptiste, l'Eglise pentecôtiste et le Culte chrétien selon l'évangile) S. C. La Voix de l'Évangile S. R. L.	La voix de l'Évangile	Oradea Sibiu Timisoara Suceava	4
Appartenance confessionnelle non déclarée – Radio chrétienne S. C. H&H Média S. R. L.	Radio S. O. S.	Ploiesti	1
Total des licences radio			8

Source : « Licences Radio » - Base de données – C. N. A., cf. adresse officielle L. D. T. – 2076/Secrétariat d'Etat chargé des Cultes/le 19 juillet 2004, Bucarest et source du site C. N. A. – www.cna.ro

³ Cf. Loi de l'audiovisuel nr. 504/11 juillet 2002, publiée dans le *Moniteur Officiel* nr. 534 du 22 juillet 2002, art. 10. b qui modifie et complète la loi de l'audiovisuel nr. 48/1992 publiée dans le *Moniteur Officiel* nr. 104 (I)/25 mai 2002.

Cependant, même si, en 1993, huit concessions d'émissions radio ont été accordées, seules deux stations de radio ont été autorisées techniquement⁴ à émettre un an plus tard. Il s'agit de la station de radio adventiste, « *La voix de l'espérance* » de Bucarest et la station de radio « *La voix de l'Évangile* » de Sibiu détenue par l'Alliance évangélique, dans l'ouest de la Roumanie.

Ce ne fut qu'en 1996 que l'Église orthodoxe sollicita une première licence d'émission radio, suite à l'inauguration de *Radio Trinitas* à Iasi dans l'est du pays, sur l'initiative du Métropolitain orthodoxe Daniel de Moldavie et de Bucovine, personnalité religieuse reconnue au plan national et international pour sa vision pro-européenne et son ouverture œcuménique. En septembre 2007, le Saint Synode de l'Église orthodoxe roumaine l'a élu *Patriarche de la Roumanie*.

Toujours en 1996, deux autres stations de radio reçurent encore des licences d'émission, la radio « *le Petit samaritain* », sans identité confessionnelle déclarée émettant depuis Deva, dans l'ouest de la Roumanie, et, la *Radio 74*, interconfessionnelle, à Petrosani, dans le sud-ouest du pays.

Sans entrer dans trop des détails, sur toute la période de 1993 à 2006, 95 (quatre-vingt-quinze) licences d'émission radio ont été accordées aux diverses organisations religieuses⁵.

Nous devons préciser qu'il n'existe aucune réglementation en la matière qui favoriserait l'Église orthodoxe à recevoir plus de licences d'émission par rapport à une association religieuse récemment fondée.

Des quatre-vingt-quinze licences d'émission radio, l'Église orthodoxe en détient trente-huit, ce qui représente 40% du total des licences accordées entre 1993 et 2006, l'Église adventiste en a obtenu quatorze, ce qui en représente 15 %, l'Alliance évangélique onze, la *Radio Maria* catholique (quatre licences), et l'Église réformée une. C'est à la station de radio *Le Petit samaritain*, d'orientation généralement baptiste, que furent accordées le plus de licences : elle en détient vingt-sept, c'est-à-dire 28 % du total des licences.

En dehors des licences radio mentionnées plus haut, ont été accordées aussi quatre licences d'émission aux chaînes de télévision interconfessionnelles chrétiennes de Bucarest, *Pax TV*, qui en 2004 a changé son nom en *Senso*, et *Credo*, qui n'a pas encore commencé à émettre.

⁴ Pour commencer l'émission proprement dite, un poste de radio doit obtenir, en dehors de la licence d'émission, une autorisation technique, acte émis par le Conseil national de l'audiovisuel sur la base d'un avis accordé par l'Autorité nationale de réglementation des communications, cf. Loi de l'audiovisuel, nr. 534/22 juillet 2002, *op. cit.*, art. 58-59.

⁵ En octobre 2006, le nombre des licences accordé par C.N.A. depuis 1990, était arrivé à 95, soit : Église orthodoxe 38 licences (soit 40%) ; Église catholique romaine et grecque-catholique 5 (5%) ; Églises neo-protestantes 52 (55%) - cf. informations fournies, avec amabilité, par Cristina Trepcea, Secrétaire d'Etat du C.N.A. (consulter également le site officiel - www.cna.ro)

La troisième chaîne, *Trinitas TV* de l'Eglise orthodoxe, à Bucarest, a été inaugurée en 2008, donc à peine quelques mois après l'installation du nouveau Patriarche Daniel à la tête de l'Eglise orthodoxe de Roumanie.

En 2009, l'Eglise adventiste inaugura un très moderne studio de télévision confessionnelle à Bucarest - Cernica, *Speranta TV*. Elle émet sans interruption jusqu'à présent.

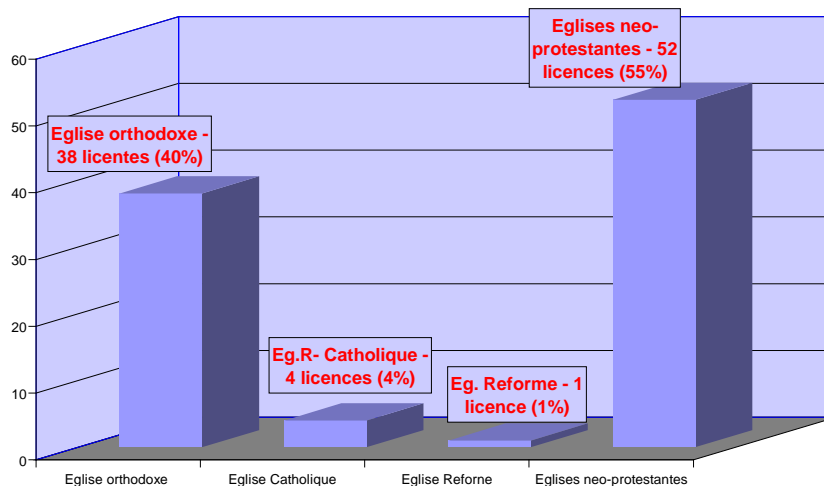
La configuration générale des licences accordées aux organisations religieuses se présente de la manière suivante en pourcentages:

T.3. Nombre et pourcentage des licences accordées durant la période 1993 – 2006 selon l'identité confessionnelle

Identité confessionnelle	Nombre de licences 1993 – 2006	Pourcentage
Eglise orthodoxe roumaine	38	40 %
Eglise Romano - catholique	4	4 %
Eglise réformée	1	1 %
Eglise baptiste	27	28 %
Eglise adventiste	14	15 %
Alliance évangélique (Eglise baptiste, Eglise pentecôtiste, le Culte chrétien selon l'évangile)	11	12 %
Total	95	100%

Source : « Licences Radio » - Base de données – C. N. A., cf. adresse officielle L. D. T. – 2076/Secrétariat d'Etat chargé des Cultes/le 19 juillet 2004, Bucarest, actualisés cf. informations fournis par m-me Cristina TREPCEA, Secrétaire d'Etat du C.N.A. et source du site C. N. A. – www.cna.ro

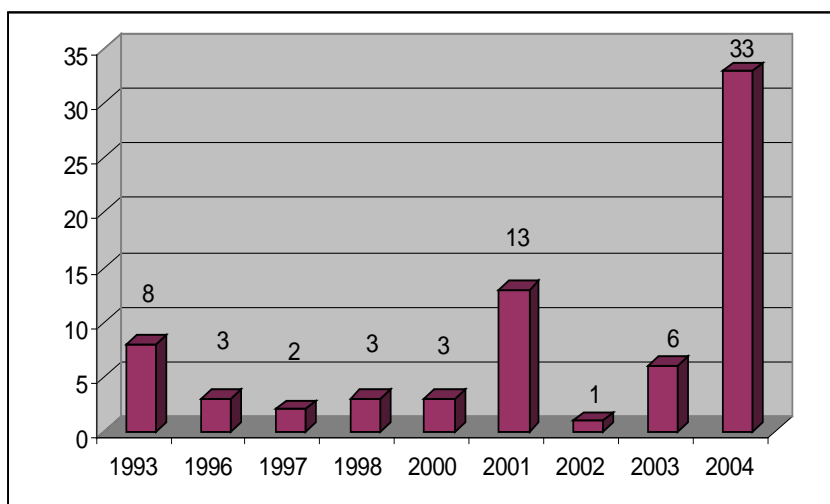
G.3. Graphique des licences accordées durant la période 1993 – 2006



Source : « Licences Radio » - Base de données – C. N. A., cf. adresse officielle L. D. T. – 2076/S.S.C. /le 19 juillet 2004 Bucarest, actualisés cf. informations fournies par Cristina TREPCEA, Secrétaire d'Etat du C.N.A. et source du site C. N. A. – www.cna.ro

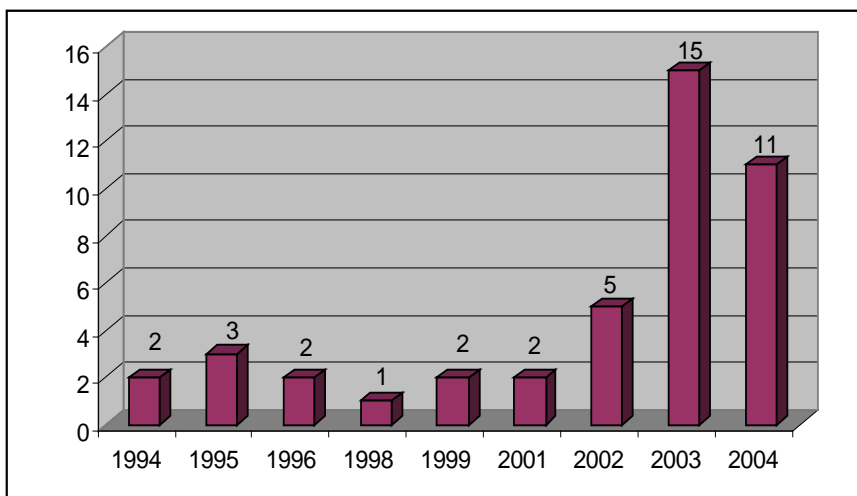
Si nous répartissons sur le nombre total des années les concessions des licences et les décisions⁶ d'autorisation des stations de radio et de télévision professionnelle, nous observons que jusqu'en 2001 l'activité a été relativement réduite, avec de une à trois autorisations par an. A partir de 2002, cinq nouvelles stations ont commencé à émettre, en 2003 quinze et en 2004 onze.

G.4. Concession de licences pour stations de radio et de télévision professionnelles Evolution sur les années 1993 à 2004 (N=72)



Source : « Licences Radio » - Base de données – C. N. A., cf. adresse officielle L. D. T. – 2076/S.S.C. /le 19 juillet 2004, Bucarest et source du site C. N. A. – www.cna.ro

G.5. Décisions d'autorisation des stations de radio et de télévision, professionnelles Evolution sur les années 1994 à 2004 (N=43)



Source : « Licences Radio » - Base de données – C. N. A., cf. adresse officielle L. D. T. – 2076/S.S.C. /le 19 juillet 2004, Bucarest et source du site C. N. A. – www.cna.ro

⁶ Il existe toujours une différence entre la date de la concession des licences et les décisions proprement dites d'autorisation lorsque les stations de radio commencent à émettre. Parfois sont accordées des licences pour des radios qui n'arrivent jamais à émettre, à cause de difficultés financières ou après renoncement.

Conclusion

Nous pouvons donc conclure que ce n'est qu'à partir de 2001 que surgit une concurrence serrée entre les organisations religieuses qui ont compris le rôle important que peuvent jouer les moyens de communication de masse au plan de l'activité prosélyte⁷.

Les premières stations de radio inaugurées en Roumanie ont été celles des cultes néo-protestants, respectivement celles de *l'Eglise adventiste, baptiste* et de *l'Alliance évangélique*, organisations qui sont plus habituées aux médias que les Eglises historiques.

De même, ni l'Eglise uniata, ni les Eglises protestantes historiques, ni l'Eglise unitarienne n'ont de station de radio, ce qui n'est pas le cas de l'Eglise catholique romaine avec quatre stations *Radio Maria* et de l'Eglise réformée, avec la station radio *Agnus* qui émet depuis 2003 à Cluj-Napoca, en Transylvanie.

Les licences d'émission radio de l'Eglise orthodoxe représentent seulement 40% du total des licences approuvées jusqu'en 2007 (pour une population où 86% du total de la population déclarent appartenir à l'Eglise orthodoxe roumaine - Recensement 2002), alors que les Eglises néo-protestantes détiennent 55% des licences radio (le pourcentage des fidèles des églises neo-protestantes ne dépasse pas, selon les chiffres du Recensement 2002, 3% de la population).

Les Roumains préfèrent les émissions religieuses à la radio plutôt qu'à la télévision. Le développement du réseau des stations de radio religieuses après 1990 représente un facteur important dans la mise en place d'un *régime concurrentiel propre au processus de pluralisation religieuse*. Nous pouvons déjà constater les effets de ce réseau dans les résultats du recensement de 2002.

Tout ceci fait des nouveaux mouvements religieux, un concurrent religieux actif dans la société roumaine contemporaine. Même si la configuration religieuse reste dans les grandes lignes identique durant les dix années séparant le recensement national de 1992 et celui de 2002, on observe tout de même une hausse des communautés néo protestantes et des nouveaux mouvements religieux qui ont su s'adapter plus rapidement à la nouvelle situation de concurrence. Toutefois, malgré une offre religieuse croissante, les effets restent marginaux, le segment de population attiré par les nouvelles offres religieuses ne dépassant pas 1% de la population du pays. Par conséquent, *la configuration religieuse ne se diversifie qu'à la marge*.

⁷ Dans un livre édité en 2004, un professeur de théologie orthodoxe insiste sur l'importance que peut avoir la radio dans l'activité missionnaire du prêtre ; Pr. Nicolai V. ABAZA, *Microfonul un posibil amvon al preotului de azi si de maine (Le microphone – une chaire possible pour le prêtre d'aujourd'hui et de demain)*, éd. Evêché de Slobozia, 2004.